

Demandes, dépôts et approbations

1.	Les droits qui suivent sont payables pour les demandes, dépôts et approbations :	
	a) constitution	300 \$
	b) enregistrement d'une société extraterritoriale qui exploite une entreprise dans un but lucratif	300 \$
	c) enregistrement d'une société extraterritoriale qui n'exploite pas une entreprise dans un but lucratif	100 \$
	d) fusion de sociétés ou de sociétés extraterritoriales y compris une fusion en vertu de l'article 195 de la Loi	300 \$
	e) prorogation d'une société ou de sociétés extraterritoriales en vertu de l'article 190 de la Loi	300 \$
	f) déclaration d'intention de dissolution et clauses de dissolution d'une société et avis de cessation d'exploitation d'une entreprise extraterritoriale	gratuite
	g) déclaration de renonciation à dissolution	100 \$
	h) reconstitution d'une société ou d'une personne morale ou remise en vigueur de l'enregistrement d'une société extraterritoriale	300 \$
	i) modification de la dénomination sociale d'une société ou d'une société extraterritoriale	100 \$
	j) demande de réservation de dénomination sociale, approbation de la dénomination sociale d'une société ou d'une société extraterritoriale qui n'a pas été réservée ou approbation d'une dénomination d'emprunt	25 \$
	k) clauses modificatrices	100 \$
	l) clauses de réorganisation	100 \$
	m) clauses d'arrangement auxquelles l'alinéa d) ne s'applique pas	100 \$
	n) statuts de mise à jour	100 \$
	o) rapport annuel	100 \$
	p) demande au registraire en vertu du paragraphe 3(3), des articles 153 et 158 et du paragraphe 190(11) de la Loi	100 \$
	q) prorogation d'une société en vertu de l'article 276 de la Loi	200 \$
	r) tout autre demande, dépôt, enregistrement ou approbation qui ne figure pas à la présente annexe	gratuit

Recherches, certificats et photocopies

2.	Les droits qui suivent sont payables pour les recherches, certificats et photocopies :	
	a) recherches, par recherche	4 \$
	b) certificat de conformité ou certificat de statut émis en vertu de l'article 271 de la Loi	20 \$
	c) attestation de copie conforme à l'original	5 \$
	d) photocopies, par page	1 \$
	e) télécopies, par page	2 \$